



**Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens
du 27 mai 2010**

Présidence : Jean-Luc GRILLON
Secrétariat : Christian DECRAUSAZ

1) Appel

45 conseillères et conseillers répondent à l'appel. 11 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

2a) Communications du bureau

Le Président réitère ses condoléances et celles des membres du Conseil à M. le Syndic et à sa famille suite au décès de son papa, M. René NICOLIER. L'assemblée se lève et respecte quelques instants de silence en mémoire du défunt.

Lecture est donnée des lettres de démission des conseillers

- Dany PIOT,
- Alain DOUDIET,
- Roland COTTIER.

Jean-Luc GRILLON communique les dates des prochaines séances :

- Jeudi **17 juin 2010** à la salle du Conseil ;
- Jeudi **1^{er} juillet 2010**, à la Salle du SDIS, au Chemin de la Clopette.

Enfin, le Président rappelle que le bureau est à la recherche de volontaires pour la commission de gestion et les places de scrutateurs suppléants pour la prochaine année.

2b) Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a pas de communication, si ce n'est d'excuser l'arrivée tardive de Werner BLUM, retenu par une autre séance.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2010

Le procès-verbal ne suscite ni remarque, ni adjonction ni modification. Il est approuvé à l'unanimité, moins 4 abstentions.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux

4) Réfection de la voirie : Route d'Yverdon et ses axes latéraux et la création du giratoire du Cheval-Blanc (préavis N° 05-2010)

Monique MORRISON donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet dont les conclusions diffèrent légèrement de celles du préavis :

2.4.1 Proposition :

Nous demandons à la Municipalité de trouver une solution énergétique nettement moins gourmande ;

3.4.1 Proposition :

Selon la commission, il est nécessaire de prolonger les longueurs non-franchissables du trottoir et de surélever de quelques centimètres les parties situées au droit des accès aux terrains privés pour démarquer le niveau de la route, comme il sera réalisé au bas de la Côte du Cimetière.

Jacques BASSET déplore la construction d'un giratoire au Cheval-Blanc qu'il assimile à une « laideur standard ». Il regrette que l'on fasse ainsi slalomer inutilement la circulation et surtout l'abatage de trois magnifiques marronniers. Il s'interroge sur le confort des utilisateurs de la terrasse du Cheval-Blanc.

Jean-Marc PANCHAUD félicite la commission pour son excellent rapport. Il revient sur le premier point du chiffre 3.6. (page 10 de l'annexe) :

« aménager une bande cyclable colorée dans le sens Sud-Nord entre la Rue du Nord et le giratoire de la Fontaine et une bande cyclable Nord-Sud de l'accès Landi jusqu'au carrefour du Lion d'Or.

Ce principe permet de disposer d'une bande cyclable dans les sens montants de chaque côté de la Route d'Yverdon et sur le secteur plat intermédiaire. Il nécessite la suppression de la voie de présélection pour le Chemin de la Raisse, pas indispensable et peu favorable à un aménagement modéré et urbain. »

S'il se déclare très favorable à l'aménagement de bandes cyclables, il n'est pas d'accord avec la suppression de la voie de présélection. Il souhaiterait que ce point soit reconsidéré ultérieurement.

La chargée de rapport répond que la commission a été convaincue par les arguments du bureau GYGAX. La suppression de cette présélection sert de ralentisseur du trafic, ce qui est le but recherché en entrée de localité.

Jean-Marc PANCHAUD souhaite encore avoir des renseignements sur les aspects financiers (tableau à la page 7 du rapport) et la répartition des charges de fonctionnement annuelles (CHF 1'020'00.00), les comptes relatifs aux eaux et égouts devant, à son avis, aussi être concernés.



Conseil communal d'Echallens Registre des procès-verbaux

Christian MONNEY, pour la commission des finances, répond que les comptes relatifs aux eaux et égouts touchent à des taxes affectées. Il précise que la remarque concernant les 6 points d'impôts se base sur la planification financière 2011-2015.

Jean-Paul NICOULIN, Municipal, revient sur la remarque de M. BASSET concernant le giratoire du Cheval-Blanc. Il rappelle que le plan directeur date de 1995. Depuis cette date, le trafic a considérablement augmenté, ce qui nécessite l'implantation d'un giratoire qui reste, jusqu'à preuve du contraire, la meilleure solution de régulation et de fluidification du trafic. Il relève que le service des routes aurait certainement refusé tout projet excluant un giratoire. Pour ce qui est de l'abattage des trois marronniers, il rappelle que ces arbres sont âgés et seront remplacés par d'autres plantations. Enfin, il déclare que le tenancier du Cheval-Blanc est très content des améliorations apportées par le projet.

Jean-Paul NICOULIN souhaite également répondre à M. PANCHAUD au sujet de la suppression de la présélection pour le Chemin de la Raisse. Il indique que le rétrécissement de la chaussée agira comme ralentisseur naturel de la circulation et se dit très en phase avec la philosophie du bureau GYGAX sur ce sujet. Vu l'agrandissement du bourg, il faudra s'habituer à être, ou rouler, en milieu urbain.

Christian JUNKER revient sur les remarques de la commission au sujet des points 2.4.1 éclairage public et 3.4.1 concernant la modification des trottoirs. Il constate que les montants de ces travaux ne sont pas cités. Il demande si la commission a chiffré les coûts financiers du changement souhaité.

Monique MORRISON répond que la commission n'a pas procédé à cette évaluation.

Christian MONNEY confirme que cela n'a pas été chiffré, mais pourrait sans autre être intégré dans le poste « divers et imprévus ».

François MACCAUD donne lecture de la note du STI relative aux éclairages publics, reproduite ci-dessous in extenso :

« Actuellement les luminaires sont implantés avec une équidistance comprise entre 25 et 30 m' et équipés d'ampoule de 125 W à vapeur de mercure.

Le calcul photométrique a été effectué selon la norme EN 13201 avec une implantation unilatérale (éclairage à partir d'un seul côté de la chaussée) et tenant compte des exigences techniques liées au trafic [~ 12'000 vhc/j avec une vitesse de 50 km/h] et la géométrie de la route (2 voies de circulation de 375 cm de large + 1 ou 2 bande(s) cyclable(s)).

La proposition des luminaires avec ampoule de 140 W à iodure métallique équidistant de 40 m au maximum est le résultat mathématique d'un calcul avec des données techniques précises pour répondre aux normes en vigueur.

Peut-être que la puissance actuelle ne répond pas, depuis longtemps, aux normes en vigueur et que l'usager de route s'est habitué à une situation non-conforme.

Les lampes consomment un peu plus, mais sur le tronçon « route d'Yverdon sud jusqu'au pont du LEB » les luminaires seront moins nombreux car positionnés avec une plus grande équidistance (maximum 40 m').



Conseil communal d'Echallens Registre des procès-verbaux

Sur le tronçon « Yverdon nord » il est prévu de maintenir les emplacements actuels des luminaires.

A noter aussi que la maison SCHREDER SA a fait une proposition qui a été prise en compte pour la calculation du coût.

Selon les décisions prises, il s'agira de revoir le calcul pour affiner en direction des vœux du développement durable ».

Jean-Paul NICOULIN revient sur la remarque 3.4.1 de la commission. Il relève que la Municipalité y est favorable, ce d'autant plus que cela permettrait l'abandon de certains points de la motion CHARRIERE. Il s'agira d'effectuer quelques aménagements et de prendre langue avec les propriétaires concernés. Le surcoût devrait être d'environ CHF 30'000.00.

August HANGARTNER, président de la commission de la mobilité, confirme les propos de M. NICOULIN. Par contre il a quelque peine à comprendre tous les chiffres et normes cités par M. MACCAUD. De plus, il constate que la distance entre les luminaires n'est pas modifiée. Dès lors la proposition 2.4.1 est maintenue.

François MACCAUD estime que les nouvelles lampes LED devraient être beaucoup moins gourmandes.

Le Président demande à la Municipalité si elle se rallie aux conclusions de la commission concernant le chiffre 2.4.1. La réponse est affirmative.

Denis MOICHON demande des précisions sur le chiffre 11.3 (assainissement du bruit routier) du préavis. Il souhaite notamment savoir si la commune devra demander une dérogation au Canton.

Le Syndic répond qu'il y a deux possibilités pour diminuer le bruit :

- La création d'un giratoire et la pose d'un revêtement phono-absorbant ;
- La pose de parois antibruit.

La Municipalité n'entre pas en matière pour la deuxième solution. Avec la première solution, qui a été adoptée, il est cependant possible que certains bâtiments subissent des nuisances hors normes. En cas de besoin, il faudra donc régulariser la situation par l'aval du Canton.

Guy ROCHAT revient sur le plan à la page 3 des annexes. Il constate que la Rue de l'Ancienne Poste sera mise en sens unique et qu'elle ne pourra donc plus être empruntée dans le sens de la montée. Il craint une augmentation du trafic sur la Côte du Cimetière.

La chargée de rapport confirme. Elle relève que les usagers pourront effectivement emprunter la Côte du Cimetière (limitée à 30 km/H), mais que le rehaussement de la chaussée au bas de ce tronçon devrait être dissuasif et diminuer ses inquiétudes...

Denis MOICHON apporte quelques précisions sur les lampes LED dont l'évolution est très rapide et prometteuse. Il suggère de prévoir un système où les têtes de lampes pourraient être changées facilement.

La parole n'est plus demandée. Après lecture des conclusions du rapport de la commission, il est passé au vote. Ainsi, à l'unanimité moins un avis contraire et trois abstentions, le Conseil communal d'Echallens,



Conseil communal d'Echallens Registre des procès-verbaux

- **vu** le préavis municipal no 05 du 31 mars 2010 ;
- **ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux décrits ci-devant selon les descriptions mentionnées dans le document annexé au présent préavis **en y intégrant les modifications proposées aux chiffres 2.4.1 et 3.4.1**;
2. **d'accorder** à la Municipalité un montant de **CHF 5'350'000.00** pour la réfection de la Route d'Yverdon et de ses axes latéraux, pour la création du giratoire du Cheval-Blanc et pour la première étape de la mise en sens unique de la rue de l'Ancienne Poste ;
3. **de financer** cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;
4. **de prélever CHF 500'000.00** sur le fonds de réserve « Renouvellement réseau d'égouts » No 9281.100.00, somme qui sera portée en diminution de l'investissement ;
5. **de prélever CHF 100'000.00** sur le fonds de réserve « Service des eaux » No 9280.600.00, somme qui sera également portée en diminution de l'investissement ;
6. **de déduire** de ces investissements les subsides accordés ;
7. **de prendre acte** que le montant des travaux sera porté dans le compte No 9141.000.00 ;
8. **de prendre acte** que le solde à amortir le sera sur une période de 30 ans et comptabilisé sous les numéros 230.3321.00 « Ouvrages de génie civil », 460.3311.00 « Divers collecteurs », 810.3311.00 « Réseau d'eau potable ».

5) Adhésion à la Charte et aux Engagements d'Aalborg (préavis N° 07-2010)

Thérèse GILLIERON donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, dont les conclusions ne diffèrent pas de celles du préavis.

Jean-Marc PANCHAUD estime qu'adhérer à un protocole, c'est comme adhérer à un club. Il demande combien cela va coûter et ce qu'il y a de plus dans les 172 communes suisses qui y ont adhéré.

La chargée de rapport répond qu'en Suisse, les communes sont en général très sensibles aux questions de développement durable. Cette adhésion est une conclusion logique et formelle à la mise en place d'Echallens 21 et aux vœux antérieurs du Conseil.



Conseil communal d'Echallens Registre des procès-verbaux

Jean-Claude BOTTERON ajoute que les communes qui y ont adhéré confirment leur engagement dans le processus du développement durable. Leur objectif commun est de s'engager encore plus dans le développement durable.

Corinne SAUTY revient sur la question de M. PANCHAUD. Puisqu'il s'agira d'engager un répondant, combien cela va-t-il coûter ?

Thérèse GILLIERON répond qu'actuellement, ce sont les membres du Copil d'Echallens 21 qui font ce travail. Il faudra néanmoins revenir devant le Conseil lorsqu'un cahier des charges sera établi et que les coûts seront connus.

Le Syndic se fait le chantre de cette adhésion qu'il assimile à un « acte de foi ». Il s'agit d'un acte de solidarité avec les collectivités qui ont déjà adhéré et qui devrait servir de moteur ou d'exemple tant vis-à-vis des autres communes que des citoyens du bourg. Pour ce qui est des coûts, on ne peut pas dire encore concrètement quel sera leur hauteur. Tout dépendra de l'étendue de la mission du répondant et des décisions du Conseil.

La parole n'est plus demandée. Le Président relit les conclusions du rapport et il est passé au vote. Ainsi, à une forte majorité (4 abstentions et 3 avis contraires, le Conseil Communal

- **Vu** le préavis municipal N° 07-2010 du 3 mai 2010 ;
- **Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. Que la commune d'Echallens **adhère** à la charte d'Aalborg ;
2. Que la commune d'Echallens **adhère** aux Engagements d'Aalborg ;
3. Que la Municipalité est invitée à **entreprendre les démarches** qui découlent de ces adhésions et notamment de les communiquer à qui de droit.

6 Divers

La parole n'est pas demandée. La séance est levée à 21h26.

Le président :

Le secrétaire :

Conseillers excusés :

BERTHOLET Brigitte, BOTTALI Stefane, CHABLOZ Christophe, CHIES Roberto, GAILLARD Cyril, GIVEL Denis, GOTTOFREY Jean-François, MORAZ Antonin, SCHIFFMANN Jacques, SIMON Olivier et ZBINDEN Gaël